

PROCÈS-VERBAL de la 60^e assemblée générale annuelle (AGA) du Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec tenue le dimanche 23 avril 2023, à l'Hôtel Travelodge Québec de 11 h 5 à 16 h 35.

71 membres, propriétaires et invités assistent à l'assemblée.

1. Mot de bienvenue par le président

La séance est ouverte à 11 h 5 par M. Gaétan Boudreault, président. M. Vincent Lévesque fait fonction de secrétaire.

Le président répète qu'en raison des normes sur la protection de la vie privée, il est nécessaire d'informer les participants que l'assemblée est enregistrée pour fins de rédaction du procès-verbal.

2. Lecture et adoption de la procédure d'assemblée

Le président demande aux membres une résolution pour adopter la procédure d'assemblée présentée lors de l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint des producteurs de bois de la région de Québec, en changeant le mot *délégué* pour *membre*.

Il est proposé par M. Denis Nadeau, appuyé par M. André Dion et résolu à l'unanimité que la procédure d'assemblée soit adoptée.

Le président mentionne la présence de non-membres dans la salle et précise que ceux-ci n'ont pas le droit de voter.

Il est proposé par M. Jean-Marie Bélisle, appuyé par M. Camille Rodrigue et résolu à l'unanimité d'accepter la présence de non-membres à l'AGA du SPFRQ.

Avant de poursuivre, le président souligne la présence des invités dans la salle : MM. Jean Lambert (FUPA C-A), Marc-André Rhéaume (FPFQ), Mankan Mohammed Koné (RMAAQ), Charles Rhéaume (AFPQ 03), Marc-Antoine Therrien (Groupement forestier Bellechasse-Lévis), Jean-Marie Bélisle (Groupement forestier Côte-Nord) et Xavier Robidas (Groupement Québec-Montmorency).

3. Lecture de l'avis de convocation et adoption de l'ordre du jour

Le président fait la lecture de l'avis de convocation publié dans le journal *L'Information du forestier* d'avril 2023. Il poursuit avec la lecture du projet d'ordre du jour publié dans le journal *L'Information du forestier* d'avril 2023. Il demande aux participants s'ils ont des ajouts au point Affaires diverses.

Il est proposé par M. Laurent Moreau, appuyé par M. Camille Rodrigue et résolu à l'unanimité que le projet d'ordre du jour publié dans le journal *L'Information du forestier* d'avril 2023 soit adopté tel que présenté et en laissant le point Affaires diverses ouvert.

4. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 26 avril 2022

Les membres présents ont reçu copie de ce procès-verbal en même temps que plusieurs autres documents. Le président demande si celui-ci est conforme.

- M. Dominic Paquet souhaite une modification au procès-verbal, mais celui-ci n'est pas membre du SPFRQ. M. Maurice Vigneault souligne que le procès-verbal a pour objectif de relater ce qui a été dit par les participants lors de la dernière AGA.

Il est proposé par M. Claude Gauthier, appuyé par M. Maurice Vigneault et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du Syndicat du 26 avril 2022 soit approuvé comme rédigé.

5. Approbation du Rapport d'activité 2022

Le président indique que le *Rapport d'activité 2022* a été approuvé lors de l'AGA du Plan conjoint en matinée, et demande une résolution pour l'approbation de celui-ci par les membres.

Il est proposé par M. Yvon Tremblay, appuyé par M. Réal Poirier et résolu à l'unanimité que le *Rapport d'activité 2022* soit approuvé.

6. Présentation et approbation du rapport financier au 31 décembre 2022

Le président explique que le rapport financier unifié a été présenté en matinée lors de l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint des producteurs de bois de la région de Québec, et demande une résolution pour l'adoption de celui-ci par les membres.

Il est proposé par M. Jocelyn Matte, appuyé par M. Jean-Marie Bélisle et résolu à l'unanimité que le rapport financier du *Fonds général des membres* au 31 décembre 2022 soit approuvé tel que présenté.

7. Présentation des administrateurs élus dans les secteurs

Le président poursuit avec la présentation des administrateurs élus dans les secteurs à l'hiver 2023 :

- M. Michel Côté – Bellechasse-Les Etchemins, secteur n° 1
- M. Pierre Bertrand – Rive-Nord de la Capitale, secteur n° 7
- M. Gaétan Boudreault – Charlevoix, secteur n° 8

Le président souligne la présence des autres membres du conseil d'administration dans la salle et demande au secrétaire de présenter son équipe.

8. Conférence

Le président présente le conférencier invité : ***Évolution de la réglementation environnementale en forêt privée et réflexion sur les enjeux et attentes des propriétaires forestiers*** par Marc-André Rhéaume, ing. f. directeur général adjoint à la FPFQ.

Questions et commentaires

Le sujet soulève plusieurs commentaires des participants dont : l'apport des propriétaires forestiers dans la protection de l'environnement, le coût et l'ampleur des montants à consentir

pour protéger l'environnement est faramineux en comparaison avec les retombés des projets. Les programmes de réduction des taxes foncières devraient être bonifiés et les décideurs devraient être éduqués à ce sujet. L'importance de démontrer au public les bienfaits des propriétés forestières a été soulevée et « suivre » les dossiers n'est pas suffisant, il faut les défendre.

9. Allocution des invités

Le président présente les invités qui feront une allocution :

- M. Marc-André Rhéaume, Directeur général adjoint à la Fédération des producteurs forestiers du Québec PPFQ.
- M. Yves Laurencelle, président à la Fédération de l'UPA Capitale-Nationale–Côte-Nord est absent.
- M. Jean Lambert, vice-président à la Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches s'adresse aux participants.
- Vidéo de M. Sylvain Lévesque, député provincial Chauveau (CAQ).

10. Résolutions

Cahier des résolutions 2023

Le président mentionne que pour la période des résolutions, MM. Michel Côté, Vincent Lévesque, Martin Bélanger et Michel Paradis seront respectivement président, secrétaire et scrutateurs. Le président d'élection, M. Côté, demande aux membres de concentrer leurs interventions sur l'énoncé des résolutions et non sur les « CONSIDÉRANTS ».

1- Pour un programme d'arrosage contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette élargi et prévisible en forêt privée

CONSIDÉRANT

- Que l'épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette progresse sur le territoire de la région de Québec ;
 - Que l'épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette est une catastrophe naturelle ;
 - Que le gouvernement a adopté en 2017 un programme de protection contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette pour la petite forêt privée et que ce programme prend officiellement fin le 31 mars 2023 ;
 - Que les critères d'admissibilité permettent seulement aux propriétaires forestiers détenant leur statut de producteur forestier et ayant reçu des subventions du programme d'aide à la mise en valeur d'en bénéficier ;
-

L'assemblée générale annuelle 2023 du Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec demande :

Au conseil d'administration et à la Fédération des producteurs forestiers du Québec :

- ❖ De faire des représentations pour l'amélioration du programme de protection contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette pour la petite forêt privée afin qu'il soit prolongé pour une période minimale de cinq ans et que les critères d'admissibilité soient étendus à l'ensemble des producteurs forestiers reconnus détenant des forêts vulnérables.

Il est proposé par M. Marc-Antoine Therrien, appuyé par M. Camille Rodrigue que la résolution *Pour un arrosage contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette élargi et prévisible en forêt privée* soit acceptée pour étude.

L'appuyeur prend la parole afin de définir le terme petite forêt privée utilisé dans les considérants.

Le président demande le vote sur la résolution. Elle est adoptée à l'unanimité.

2- Pour l'évaluation des impacts globaux des réglementations environnementales

CONSIDÉRANT

- Que la réglementation environnementale est une cause d'utilité publique qui vient limiter les usages du territoire ;
- Que les propriétaires forestiers sont ciblés particulièrement dans la protection des milieux humides et naturels ;
- Que la limitation des droits d'usage sur une propriété privée peut influencer négativement sa valeur marchande ;

L'assemblée générale annuelle 2023 du Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec demande :

Au conseil d'administration et à la Fédération des producteurs forestiers du Québec :

- ❖ De faire l'évaluation des impacts de la réglementation environnementale sur les propriétés forestières.

Il est proposé par M. Maurice Vigneault, appuyé par M. Pierre Bélanger que la résolution *Pour l'évaluation des impacts globaux des réglementations environnementales* soit acceptée pour étude.

Le proposeur souhaite intervenir afin de bonifier la demande afin de chiffrer et négocier des compensations suivant l'évaluation des impacts globaux des réglementations environnementales. M. Roméo Gauthier appuie la proposition d'amendement.

Le président demande le vote sur l'amendement. Il est adopté majoritairement (1 contre).

M. Michel Bertrand propose de modifier le titre de la résolution conséquemment à l'amendement adopté précédemment. La demande est appuyée par M. Roméo Gauthier.

Le président demande le vote sur le deuxième amendement. Il est adopté majoritairement (1 contre).

M. Camille Rodrigue mentionne que les demandes de compensation ne relèvent pas du SPFRQ. M. Maurice Vigneault fait un rappel au règlement et demande le vote.

Le président demande le vote sur la résolution telle qu'amendée. Elle est adoptée à la majorité (1 abstention).

3- Pour une amélioration dans le mesurage des bois de qualité sciage

CONSIDÉRANT

- La récente décision, 12 329, de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) confirmant au Syndicat le droit de négocier avec les acheteurs les prix et les spécificités des bois de qualité sciage ;
 - La tendance observée chez plusieurs usines de sciage à mesurer le bois de qualité sciage au volume apparent (corde) et à la tonne ;
 - Que, pour les billes de plus de 2,6 mètres (8 pieds), le mesurage au volume apparent est imprécis et non accepté en forêt publique ;
 - La pénurie de mesureurs licenciés et le souci d'efficacité dans les opérations de mesurage pour les usines de sciage ;
 - Le souhait exprimé par les producteurs d'uniformiser les méthodes et les unités utilisées pour le mesurage de leur bois de qualité sciage ;
 - Que le système de mesurage Masse/Volume (kg/m³ solide) est utilisé au Québec depuis un demi-siècle, que 95 % des bois récoltés en forêt publique sont actuellement mesurés avec cette méthode et que des usines de pâtes et de panneaux l'utilisent déjà pour leurs achats en forêt privée ;
-

L'assemblée générale annuelle 2023 du Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec demande :

Au conseil d'administration :

- ❖ Que le Syndicat convienne avec deux usines de sciage de son territoire, soit avec une usine sur chaque rive du fleuve, pour qu'elles achètent et mesurent le bois des producteurs au m³ solide avec le facteur Masse/Volume mensuel régional du BMMB.
- ❖ Que le Syndicat fasse un suivi des commentaires et appréciation des producteurs, transporteurs et acheteurs concernés lors des prochaines assemblées de producteurs.

Il est proposé par M. Pierre Fontaine, appuyé par M. Jean-Marie Bélisle que la résolution *Pour une amélioration dans le mesurage des bois de qualité sciage* soit acceptée pour étude.

Le proposeur intervient afin d'expliquer le sens de la résolution.

- M. Jean-François Bélanger commente le mesurage au m³ solide Masse/Volume et les pertes potentielles selon les saisons, il suggère la création d'un comité afin d'analyser les différents systèmes de mesurage.
- M. Jocelyn Matte souligne que le mesurage à la pièce est plus avantageux pour les plus gros billots.
- M. Xavier Robidas renchérit sur la mise en garde au sujet des facteurs Masse/Volume et suggère au Syndicat de regarder du côté des outils de mesurage avec photo.
- M. Steeve Pépin mentionne que les facteurs Masse/Volume mensuels du BMMB ne sont pas applicables en forêt privée et suggère d'éduquer les producteurs aux façonnage et mesurage des bois.
- M. Maurice Vigneault souligne que le titre de la résolution est bon, mais que le projet devrait être bonifié avec les commentaires reçus.
- M. Michel Bertrand souhaite préserver le principe de la qualité des billots et souligne l'importance de la formation en mesurage.
- M. Camille Rodrigue propose de battre la résolution et demande au Syndicat de faire une étude sur le mesurage des bois des producteurs.

Le proposeur, M. Pierre Fontaine, est satisfait du débat soulevé et est prêt à modifier sa résolution en enlevant la référence au BMMB pour un facteur Masse/Volume mensuel régional. M. Jean-Marie Bélisle appuie l'amendement proposé.

Le président demande le vote sur l'amendement. Il est rejeté majoritairement.

- M. Maurice Vigneault précise que la résolution ne répond pas à la demande des producteurs selon les commentaires.
- M. Steeve Pépin croit que le Syndicat devrait faire un travail de vérification du mesurage par les usines.

M. Simon-Étienne Carbonneau propose que la résolution soit différée à un comité tel que le prévoient les règles de procédure. La proposition est appuyée par M. Réal Poirier.

Le président demande le vote pour que la résolution soit renvoyée à un comité. La proposition est adoptée à l'unanimité.

11. Affaires diverses

Questions et commentaires

- M. Bertrand Bédard soulève que le producteur forestier est en voie de disparition.
- M. Pierre Bélanger souhaite entendre parler des autres valeurs de la forêt que celle de la production de bois.
- M. Sylvain Duval réitère le sujet de la production de granules. À ce sujet, M. Maurice Vigneault souligne que le transport des granules n'est pas très écologique.

MM. Jean-Marc Carrier, Claude Gauthier, Jean-Benoît Girard, Arthur-Douglas Hincks, Léonidas Leblond, Laurent Tanguay, Pierre Fontaine, Yvon Labrie et Pierre Bélanger sont les gagnants des prix de participation.

Le président remercie les participants avant la levée de l'assemblée.

12. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est 16 h 35 lorsqu'il est proposé par M. Camille Rodrigue, appuyé par M. Jean-Luc Laflamme et résolu à l'unanimité que l'assemblée soit levée.

Président

Secrétaire gérant

Le 24 avril 2023